

Rapport de la concertation continue

Le projet PLA et BIOJET-SMR de fabrication de bioplastiques et de biocarburants sur le site de TotalEnergies Grandpuits (77)

Concertation continue
du 11 janvier au 30 novembre 2022

Jacques ROUDIER
garant désigné par la CNDP

Bilan remis le 14 décembre 2022



SOMMAIRE

I. PREAMBULE.....	3
II. LA FICHE D'IDENTITE DU PROJET SOUMIS A CONCERTATION PREALABLE.....	4
III. LES CHIFFRES CLEF DE LA CONCERTATION PREALABLE.....	6
IV. LE RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS ISSUS DE LA CONCERTATION PREALABLE.....	7
IV.1 Les enseignements	7
IV.2 Les interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse.....	7
IV.3 Les recommandations.....	8
V. LES SUITES DONNEES A LA CONCERTATION PREALABLE.....	9
V.1 La position des maîtres d'ouvrage en réponse aux observations des garants	9
V.2 Les décisions de la CNDP.....	9
VI. LA MISSION DU GARANT POUR LA SUITE DE LA CONCERTATION	10
VII. L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE LA CONCERTATION CONTINUE.....	11
VII.1 Les informations diffusées	11
VII.2 Les outils numériques.....	11
VII.3 La Maison du projet.....	11
VII.4 Les rencontres de terrain.....	11
VII.5 Les échanges avec les lycéens	12
VIII. LES RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE	13
VIII.1 Les études de dangers industriels.....	13
VIII.2 L'étude d'impacts sur l'environnement	13
IX. L'AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION, ET RECOMMADATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION.....	16
IX.1 Le déroulé de la concertation continue	16
IX.2 Les recommandations du garant	16
LISTE DES ANNEXES.....	17
Annexe 1. Glossaire.....	18
Annexe 2. Les réponses des porteurs de projet aux recommandations des garants de la concertation préalable	19

I. PREAMBULE

Le présent bilan, rédigé par le garant, couvre la période de concertation continue allant du 11 janvier au 30 novembre 2022. Il est communiqué par le garant dans sa version finale le 14 décembre 2022 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins sur le site qui rapporte les concertations préalables et continues sur les projets de conversion du site de Grandpuits : [Plateforme de Total Grandpuits-Gargenville \(totalenergies.fr\)](https://totalenergies.fr) .

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public pour mise en ligne sur son site.

II. LA FICHE D'IDENTITE DU PROJET SOUMIS A CONCERTATION PREALABLE

* Consistance du projet

Le projet présenté, qui s'inscrit dans la conversion du site de Grandpuits suite à l'arrêt du raffinage de pétrole brut, est composé de trois unités industrielles :

- une unité PLA de fabrication de bioplastiques (acide polylactique ou PLA *Polylactic acid*) à partir d'acide lactique ;
- une unité BIOJET de fabrication de biocarburants à partir d'une biomasse d'origine animale (huiles usagées ou graisses recyclées) ou végétale (huile de type colza) ;
- une unité SMR, associée à BIOJET, de fabrication d'hydrogène par un procédé de réformage du méthane à la vapeur (*Steam methane reforming SMR*).

* Maîtres d'ouvrage :

Les trois unités projetées ont des maîtres d'ouvrage différents : Total Corbion France pour l'unité PLA ; TotalEnergies pour l'unité BIOJET et AirLiquide pour l'unité SMR.

* Contexte du projet :

Les unités projetées font partie du plan de conversion du site de Grandpuits (77), TotalEnergies ayant décidé, compte tenu notamment de l'obsolescence du Pipeline d'Île-de-France (PLIF) qui en assurait l'approvisionnement, d'arrêter l'activité de raffinage puis de stockage de produits pétroliers qui y avaient été développées depuis 1965.

* Localisation du projet

Il est situé dans le département de Seine-et-Marne, sur les communes de Grandpuits-Bailly-Carrois et d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, à proximité de Mormant et Nangis, à environ 60 kilomètres de Paris.



(source : dossier de concertation)

* **Objectifs du projet selon les MO :**

Le projet vise à développer des activités industrielles nouvelles en faisant du site de Grandpuits une plateforme « zéro pétrole » et contribuant à l'économie circulaire.

* **Caractéristiques principales :**

Les unités projetées correspondent aux objectifs de production annuelle suivants :

- unité PLA : 100 000 tonnes/an d'acide polylactique (PLA) destinés à la fabrication de bioplastiques, à partir de 145 000 tonnes d'acide lactique ;
- unité BIOJET : 170 000 tonnes/an de biocarburants aériens durables, 120 000 tonnes/an de biocarburants routiers et 50 000 tonnes/an de bio naphta et bio GPL utilisables par exemple pour produire des bioplastiques, à partir de 400 000 tonnes de matières premières ;
- unité SMR : 19 000 tonnes d'hydrogène, à partir de gaz naturel.

* **Coût :**

Le montant total des investissements, réalisés sans subventions publiques, était estimé, au moment de la concertation préalable, à 485 M€, avec la répartition suivante :

- PLA : 200 M€ ;
- BIOJET : 238 M€ ;
- SMR : 47 M€.

* **Calendrier :**

Les calendriers annoncés, lors de la concertation préalable, ont été les suivants :

- PLA : après obtention des autorisations administratives, engagement des travaux au début de l'année 2023 pour un démarrage des installations en 2025 ;
- BIOJET et SMR : après obtention des autorisations administratives, engagement des travaux à la fin de l'année 2022 pour un démarrage des installations en 2025.

III. LES CHIFFRES CLEF DE LA CONCERTATION PREALABLE

- * Quelques dates clés :
 - Janvier 2021 : saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) par Total Raffinage France (TRF)
 - 3 février 2021 : décision de la CNDP d'organiser une concertation préalable et de désigner deux garants
 - du 6 septembre au 10 octobre 2021 : dates de la concertation
 - 12 novembre 2021 : publication du bilan des garants¹
- * Périmètre de la concertation : 20 communes dans un périmètre restreint et 76 communes dans un périmètre élargi
- * 2 encarts presse
- * 12 séances de tractage
- * 76 affiches mises à disposition
- * 7 évènements publics
 - une réunion d'ouverture et une réunion de clôture en numérique
 - une réunion thématique en présentiel
 - 2 ateliers thématiques
 - 2 journées portes ouvertes sur le site
- * 74 participantes et participants aux réunions et ateliers ; 258 personnes accueillies aux journées portes ouvertes
- * 201 connexions au site internet du projet (voir VII.2)
- * 22 questions, avis ou contributions recueillis
- * Deux garants neutres et indépendants nommés par la CNDP pour la concertation préalable : Jean-Luc RENAUD et Jacques ROUDIER

¹ Voir <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2021-11/Bilan%20des%20garant%20CP%20PLA%20BIOJET-Transformation%20raffinerie%20TotalEnergies%20de%20Grandpuits-VF.pdf>
ou https://v2grandpuits-tw4biz.aqa.tgscloud.net/system/files/atoms/files/concertation-pla-biojet-smr-bilan-des-garants-de-la-concertation_d9201728ea0c04b161c87be96100b6ec.pdf

IV. LE RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS ISSUS DE LA CONCERTATION PREALABLE

IV.1 Les enseignements

Le projet PLA et BIOJET-SMR est constitué de deux ensembles d'installations destinées d'une part, à la fabrication de plastiques biosourcés et biodégradables industriellement et d'autre part de biocarburants et d'hydrogène associée. Il est une des composantes de la transformation du site de TotalEnergies Grandpuits en une plateforme « zéro pétrole », après l'arrêt du raffinage.

Cinq semaines de concertation, cinq réunions publiques dont une en présentiel et les quatre autres par voie numérique, deux ateliers-débat et deux journées portes ouvertes ont permis de transmettre au public beaucoup d'informations, de répondre à de nombreuses questions et d'établir des échanges multiples entre le public et les Maîtres d'ouvrage sur les projets PLA et BIOJET-SMR, même si la participation a été réduite.

Les différents enjeux du projet ont été abordés, dont certains à plusieurs reprises, pour un projet qui peut être regardé à travers deux approches :

- ses impacts directs sur le territoire ;
- sa cohérence avec des objectifs généraux de développement durable, de transition écologique et de lutte contre les changements climatiques à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Sur le premier aspect, les évaluations avancées par les maîtres d'ouvrage ont montré à la fois que le nombre d'emplois sur le site va diminuer, en dépit de l'effet positif apporté par les nouvelles activités projetées, et que la réduction d'activité correspondante et la transformation de celle-ci se traduisent, en contrepartie, par une réduction des impacts environnementaux et des risques industriels, même si l'une des unités projetées devrait être classée Seveso seuil haut. Les perspectives d'implantations industrielles supplémentaires sur le foncier disponible ont suscité à la fois des attentes, du fait des emplois qui seraient créés, et de la vigilance sur les impacts potentiels.

S'agissant de l'appréciation du projet au regard des objectifs généraux de la transition écologique, les maîtres d'ouvrage ont mis en avant les réductions d'émissions de gaz à effet de serre apportées par les produits qui seraient fabriqués sur la plateforme, s'ils viennent en substitution de produits fabriqués à partir de ressources fossiles.

Les interrogations ont été nombreuses sur la disponibilité et la provenance des matières d'origine végétale ou animale utilisées pour fabriquer biocarburants et bioplastiques. Certains participants se sont inquiétés que l'emploi à cette fin de ressources d'origine végétale vienne en concurrence avec des usages pour l'alimentation humaine ou animale ; d'autres y voient des opportunités pour les activités agricoles locales, sans pour autant affecter les usages alimentaires. Enfin, au moins une association a regretté que TotalEnergies n'ait pas été plus ambitieux en faisant de Grandpuits une plateforme « zéro matériaux fossiles », alors qu'il est prévu que l'hydrogène produit par l'unité SMR le soit essentiellement à partir de gaz naturel.

IV.2 Les interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

Trois points sont apparus, à l'issue de la concertation préalable, comme nécessitant des éléments d'information complémentaires :

1. partager avec le public les éléments de l'étude d'impact et de l'étude de risques, dans des délais permettant que les observations et propositions du public sur les éléments présentés puissent être pris en compte par les porteurs de projet avant la finalisation de ces études et des demandes d'autorisation administrative en vue de leur insertion au futur dossier d'enquête publique ;
2. expliciter les modalités d'approvisionnement relatives aux différentes matières premières utilisées dans les installations du projet BIOJET ;

3. préciser la nature et la provenance des ressources végétales entrant dans la fabrication de l'acide lactique qui approvisionnerait l'unité PLA ainsi que leur processus de certification.

IV.3 Les recommandations

Les recommandations émises par les garants à l'issue de la concertation préalable concernent à la fois la période de mise au point et de construction du projet, s'il est poursuivi à l'issue de cette concertation préalable, mais aussi la période d'exploitation :

1. mettre en place un dispositif unique et pérenne d'information du public, avant, pendant et après les travaux de construction et durant l'exploitation, sur l'ensemble des projets PLA, BIOJET-SMR mais aussi PYROLYSE, prévu dans le cadre de la transformation plateforme Total de Grandpuits ;
2. maintenir un site internet, comme celui de la concertation, permettant à la fois d'informer le public, de recueillir ses contributions et de répondre à ses questions, mais mobiliser aussi d'autres canaux d'information comme les bulletins municipaux ou la presse quotidienne régionale ;
3. partager, dans ce cadre, les informations notamment sur les impacts environnementaux mais aussi économiques et sociaux des projets ;
4. veiller à ce que l'Etat mette en place une commission de suivi de site (CSS) renouvelée et cohérente avec le dispositif de plateforme industrielle ;
5. conserver de la part des maîtres d'ouvrage le même niveau d'information et d'échange avec les collectivités locales et des élus concernant les futures unités, que celui qui existait dans le cadre de la raffinerie ;
6. prévoir un dialogue avec le public suffisamment en amont sur de nouvelles implantations industrielles supplémentaires qui pourraient se faire jour sur le site en raison de la capacité foncière résiduelle disponible après réalisation des projets déjà connus ;
7. pérenniser la Maison du projet, en en faisant un lieu de présentation pédagogique et d'échanges sur les nouvelles activités industrielles et les nouveaux métiers développés sur la plateforme de Grandpuits, qui contribuent à la transition écologique ; y accorder une place et une attention particulière aux jeunes publics, notamment le public scolaire (y compris lycéen).

V. LES SUITES DONNEES A LA CONCERTATION PREALABLE

V.1 La position des maîtres d'ouvrage en réponse aux observations des garants

Les maîtres d'ouvrage ont publié, le 16 décembre 2021, un document² rapportant à la fois les enseignements qu'ils tirent de la concertation préalable et les réponses qu'ils apportent aux recommandations formulées par les garants dans leur bilan

Dans ce document, les maîtres d'ouvrage ont fait état de deux évolutions de leur projet, conduisant à :

- l'intégration dans le dispositif de production d'hydrogène de l'unité SMR d'un dispositif permettant d'isoler le dioxyde de carbone produit pour le commercialiser, réduisant ainsi l'impact en termes de gaz à effet de serre (GES) de cette installation ;
- la réalisation sur le site d'un biométhaniseur alimenté par les déchets de l'unité BIOJET, conduisant à leur valorisation sur place.

Les maîtres d'ouvrage ont également pris position sur les recommandations émises par les garants au terme de la concertation préalable et ont précisé les modalités selon lesquelles ils prévoyaient d'y souscrire (voir en annexe 2 le tableau détaillé des recommandations des garants et des réponses des maîtres d'ouvrage).

V.2 Les décisions de la CNDP

Lors de sa séance du 12 janvier 2022, la CNDP, après avoir pris acte du bilan des garants de la concertation préalable ainsi que du document en réponse produit par les maîtres d'ouvrage, a désigné Jacques ROUDIER comme garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique³.

Par ailleurs, lors de cette même séance, la CNDP a rendu un avis sur la réponse du maître d'ouvrage⁴. Elle a constaté que :

- « la concertation préalable a permis de faire évoluer les projets afin de mieux répondre à l'attente du public d'aller dans le sens d'une moindre émission de gaz à effet de serre par les process industriels concernés ;
- le document publié par le maître d'ouvrage à la suite de la concertation préalable portant sur le projet de reconversion de la raffinerie de Grandpuits (PLA – BIOJET SMR) apporte des réponses globalement complètes et argumentées au regard des questions du public et des recommandations des garants ... »

Elle a notamment recommandé que « les impacts, en termes d'environnement et de risques, des évolutions envisagées par le porteur de projet, pour aller vers une moindre émission de gaz à effet de serre par les process industriels, soient présentés et débattus dans le cadre de la phase d'information et de participation du public jusqu'à l'enquête publique. »

² Voir https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-01/concertation-pyrolyse-bilan-et-enseignements-des-porteurs-du-projet_fe8bb6da855d862dbda7861ecc28a063%20%282%29.pdf ou https://v2grandpuits-tw4biz.aqa.tgscloud.net/system/files/atoms/files/pla-biojet-smr-bilan-des-porteurs-du-projet_69b9229e448f5e6ad6039ec8046e3f73.pdf

³ Voir https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-01/DECISION_2022_1_GRANDPUITS_3.pdf

⁴ Voir https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-01/AVIS_2022_2_GRANDPUITS_4.pdf

VI. LA MISSION DU GARANT POUR LA SUITE DE LA CONCERTATION

La mission du garant de la concertation continue a été précisée par une lettre de mission que lui a adressée la Présidente de la CNDP le 21 janvier 2022⁵ et qui reprend les éléments de la décision de la Commission nationale du 12 janvier.

Elle demande de veiller à la bonne information et le développement d'échanges avec le public sur les approfondissements du projet conduits par les maîtres d'ouvrage, sur la période s'étendant entre la fin de la concertation préalable et l'engagement de l'enquête publique.

L'accent doit être mis sur la présentation et la discussion avec le public des éléments complémentaires sur les études des impacts environnementaux et des risques industrielles conduites par les maîtres d'ouvrage, ainsi que les implications, sur ces deux aspects, des évolutions du projet envisagées.

⁵ Voir <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-02/ROUDIER%20Jacques%20-%20Lettre%20de%20mission.pdf>

VII. L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE LA CONCERTATION CONTINUE

La concertation continue s'est déroulée entre le 11 janvier et le 30 novembre 2022, la tenue de l'enquête publique ayant été reportée au début de l'année 2023.

Le présent bilan couvre donc les actions d'information et d'échanges avec le public intervenues durant cette période.

VII.1 Les informations diffusées

Le porter à connaissance de la concertation continue sur les projets PLA et BIOJET-SMR, et en particulier sur la tenue de la réunion publique du 8 mars 2022, a été assuré par les maîtres d'ouvrage au travers des éditions locales de la presse régionale, des bulletins municipaux des communes du territoire.

Des messages électroniques d'information ont également été envoyées aux participantes et aux participants de la concertation préalable ainsi qu'aux conseils municipaux des communes environnantes pour qu'ils relaient l'information auprès de leurs administrés.

VII.2 Les outils numériques

TotalEnergies a créé, à l'occasion des concertations préalables sur la conversion du site de Grandpuits, avec les projets PYROLYSE d'une part, PLA et BIOJET-SMR d'autre part, un site internet spécifique <https://concertations-sitegrandpuits.com/fr/> sur lesquels ont été déposés les éléments de présentation des projets ainsi que tous les documents (présentation et comptes rendus) produits lors de ces concertations. Le site comporte aussi une rubrique sur laquelle le public peut déposer des avis, poser des questions et, donc recevoir des réponses des maîtres d'ouvrage.

TotalEnergies avait annoncé son intention de regrouper ces informations sur le site internet de la raffinerie de Grandpuits : [Plateforme de Total Grandpuits-Gargenville \(totalenergies.fr\)](https://totalenergies.fr/plateforme-de-total-grandpuits-gargenville). Après une période de duplication des informations sur les deux sites, la plateforme de la concertation a finalement été fermée le 9 juillet 2022 et toutes les informations ne sont plus disponibles que sur la plateforme internet du site de Grandpuits cité au-dessus.

Il n'y a pas eu de questions posées ou d'avis exprimés sur la plate-forme durant la concertation continue.

VII.3 La Maison du projet

Ce lieu d'information sur les transformations du site de Grandpuits, qui avait fonctionné dans des locaux temporaires durant la concertation préalable, a été pérennisé dans des locaux définitifs qui avaient été inaugurés le 10 novembre 2021.

VII.4 Les rencontres de terrain

Comme ils l'avaient annoncé, les maîtres d'ouvrage ont organisée **une réunion publique le 8 mars 2022**, de 18h30 à 20h30, dans un format mixte soit en ligne, soit en présentiel, à la salle des fêtes de Mormant (77720).

Elle a réuni 22 participants, 7 en salle et 15 en ligne, sans compter les représentants des maîtres d'ouvrage, leurs conseils et le garant.

Après un rappel de la place de la concertation et de la consistance du projet, ont été principalement présentés et discutés les résultats des études de dangers et de l'étude d'impact afin que puissent être recueillies les observations du public avant les dépôts des dossiers finalisés de demande d'autorisations administratives.

Par ailleurs, des **journées portes ouvertes**, initiées en 2021 dans le cadre de la concertation préalable, ont été renouvelées les 23 et 24 septembre 2022.

Après à un accueil sécurité, les visiteurs étaient reçus à la Maison du Projet pour visionner un film sur le projet Galaxie de transformation du site de Grandpuits. Ce film met en évidence les différentes composantes du projet, leurs étapes de réalisation ainsi que leurs enjeux d'exploitation ; il présente également les impacts des différentes unités projetées et les mesures prises pour y répondre.

La visite se poursuivait par un tour en petit train permettant de découvrir la ferme solaire, les chantiers de démantèlement et l'ensemble des unités. À l'extérieur, de nombreux stands ont animé ces journées : maquette 3D des futures unités Pyrolyse en réalité virtuelle ; stands dédiés à chaque unité (PLA, Pyrolyse, Biojet-SMR, centrales solaires), stand d'apiculture, etc.

Les journées portes ouvertes de 2022 ont ainsi permis d'accueillir environ 400 personnes, dont 101 provenant des entreprises extérieures, 11 parties prenantes et 70 riverains.

VII.5 Les échanges avec les lycéens

TotalEnergies a également conduit, comme cela lui avait été recommandé, un certain nombre d'actions d'information et de sensibilisation vers les lycéens, avec présentation des projets et visite des installations :

- le 15 avril : accueil d'une cinquantaine d'étudiants du collège René Barthélémy et de BTS du lycée Henri Becquerel de Nangis ;
- le 1er juin 2022 : accueil de 21 apprentis du CFA de Nangis en brevet pro électricien, CAP électricien et BTS Fluides Energies Domotique ;
- le 7 juin 2022 : accueil d'une dizaine d'élèves en formation bac pro métiers des transitions numériques et énergétiques du lycée Benjamin Franklin de La Rochette ;
- le 22 novembre 2022 : visite de lycéens 1ère STI2D Option Environnement Energie Environnement du Lycée Joliot Curie de Dammarie-les-Lys.

VIII. LES RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

Les présentations et les échanges durant cette phase de la concertation ont porté, quel que soit le cadre dans lequel ils avaient lieu, notamment sur les impacts environnementaux des projets et les études de dangers industriels. Ils ont permis aux maîtres d'ouvrage d'apporter un certain nombre d'informations complémentaire qui n'étaient pas disponibles au moment de la concertation préalable et qui résultent de l'avancement des études qu'ils conduisent.

Les maîtres d'ouvrage ont rappelé, en introduction que chacune des installations ferait l'objet d'autorisations administratives distinctes, comme elle a une maîtrise d'ouvrage propre, ce qui conduira à des enquêtes publiques distinctes et pas nécessairement simultanées.

VIII.1 Les études de dangers industriels

La présentation des travaux d'études conduites par les prestataires des porteurs de projet a distingué deux étapes :

- l'évaluation des risques industriels, y compris les potentiels effets dominos entre les différentes installations envisagées à Grandpuits ;
- les mesures de maîtrise des risques qui seraient prises pour y répondre.

Les installations projetées seraient des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui, compte tenu de la nature et des quantités des produits présents et des procédés industriels mis en œuvre, devraient être classées Seveso seuil haut pour BIOJET, Seveso seuil bas pour SMR et pas classé Seveso pour PLA.

Les études détaillées confirment que les dangers identifiés seraient inférieurs à ceux liés aux installations de la raffinerie ; les risques restent donc dans les enveloppes du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) actuellement en vigueur et ne devraient pas induire de nouvelles contraintes, notamment en matière d'urbanisme, sur le territoire.

Enfin, le représentant de TotalEnergies a indiqué que la gestion des risques et la protection de l'environnement sur le site se ferait dans le cadre du dispositif de « plate-forme industrielle », reconnu par l'administration au site de Grandpuits et qui conduit à une coordination renforcée des exploitants.

Un intervenant s'est inquiété de l'évolution du PPRT, dans la mesure où le nombre d'unités présentes sur le site augmenterait, avec deux unités classées Seveso seuil haut (PYROLYSE et BIOJET).

Il est répondu que la raffinerie, même si elle constituait un seul ensemble industriel, comportait beaucoup d'installations distinctes appelant une étude de dangers et que les implantations projetées, de tailles plus petites, se traduiraient par une réduction des zones d'effets, avec notamment la suppression des bacs de stockage situés au sud en limite de propriété.

Le même intervenant, qui est élu local, a noté l'importance et la difficulté de bien faire partager ces explications par les riverains.

VIII.2 L'étude d'impacts sur l'environnement

Les maîtres d'ouvrage et leurs prestataires ont ensuite présenté les résultats des études sur les impacts environnementaux des projets ainsi que les mesures prévues pour les « éviter, réduire, compenser » (ERC), études qui ont été approfondies par rapport aux éléments disponibles au moment du débat préalable. Ils ont rappelé que l'étude d'impacts serait unique pour l'ensemble des installations projetées.

Ont été successivement abordés les impacts suivants :

- le paysage ;
- les déchets ;
- le cycle de l'eau ;
- les émissions atmosphériques ;
- les bruits et les odeurs ;
- les transports ;
- les impacts sur le climat.

Des informations ont également été données sur les diagnostics de pollution du sol et de la nappe sur la zone d'implantation ainsi que sur les impacts particuliers en phase de chantier.

La conclusion des études est résumée en un tableau qui compare la situation antérieure avec la raffinerie et la situation future, cumulant les impacts des unités projetées – PYROLYSE, PLA, BIOJET-SMR – et ceux des unités communes : il conclut à une diminution des impacts environnementaux.

SITE DE GRANDPUITS
PROJETS PLA & BIOJET-SMR

PRINCIPAUX IMPACTS CUMULÉS

Mis à jour 02/03/2022

	Raffinerie Actuelle référence 2018	PROJET GALAXIE	CONTRIBUTION PROPRE À CHAQUE UNITÉ			
			PYROLYSE	BIOJET	PLA	SMR
IMPACTS EAU (M³/AN) Volume d'eau consommé Volume contribution rejet au milieu naturel	2,3 millions 1,6 million	1,9 million 1,2 million	0,04 million 0,03 million	0,15 million 0,15 million	0,07 million 0,07 million	0,44 million 0,09 million
IMPACTS TRANSPORTS Nombre de passage camions par an Nombre total de wagons par an	65 000 5 747	48 400 7 500	1550 0	26 600 7 500	10 250 0	10 000 0
IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR Emissions CO ₂ en kilotonnes par an Emissions SO ₂ en tonnes par an Emissions NO _x en tonnes par an Emissions Cov en tonnes par an	648 2 168 719 490	346 59 226 201,5	3,9 0 6 1,5	27 39 126 68	13 0 7 132	202 20 87 0
CONSOMMATION EN ÉNERGIE Combustible Gaz en kilotonnes par an Electricité en gigawatt-heure par an	144 251	128 299	2 13	10 48	5 66	81 83

* Certaines données ne sont pas encore disponibles à ce stade

SO₂ : dioxyde de soufre
Nox : Oxyde d'azote
COv : composés organiques volatils

51

Source : présentation des maîtres d'ouvrage à la séance du 08/03/2022

Le maire de Grandpuits-Bailly-Carrois, présent à la réunion, a noté un écart important entre les quantités entrantes et les quantités produites par les nouvelles entités, écart sur lequel il demande des éclaircissements. Il est précisé, en réponse, que les quantités de produits finis indiquées ne tiennent pas compte de la production de biogaz qui serait réutilisé sur le site pour alimenter l'unité SMR et fabriquer l'hydrogène et qu'il y aurait également un certain nombre de déchets issus des différents processus industriels mis en œuvre.

Une participante a demandé à avoir des précisions concernant la quantité de ces déchets, qui lui paraît très importante, notamment pour l'unité BIOJET, alors que les projets présentés auraient vocation à valoriser le recyclage ou l'usage de biomasse.

Les maîtres d'ouvrage ont confirmé que l'unité BIOJET est bien un projet dans l'économie circulaire, en utilisant des centaines de milliers de tonnes d'huiles de cuisson usagées et des graisses animales, en conformité avec la réglementation européenne, mais que certains composants de ces matières doivent être éliminés pour la fabrication des biocarburants, ce qui entraînera la production de 20 000 tonnes de terres souillées et de gommes lors de la phase de prétraitement. De même, l'unité PYROLYSE permettrait de recycler 15 000 tonnes de déchets plastiques, avec 750 tonnes de résidus presque uniquement composé de carbone et appelé char. Les maîtres d'ouvrage ont ajouté qu'ils s'attachaient, dans le cadre d'études en cours, à trouver des valorisations à ces différents déchets.

Un élu de la commune de Mornant s'est inquiété du devenir des installations de la raffinerie qui ne seraient pas réutilisées, éventuellement après modification, par les projets. TotalEnergies a confirmé qu'elles seront démantelées à terme : certaines l'ont déjà été, d'autres sont déjà mises en sécurité après vidange et coupure de l'alimentation électrique ; enfin, il subsiste une certaine activité de dépôt de produits pétroliers, qui devrait cesser à la fin de l'année 2023.

Un intervenant, tout en prenant acte de la volonté des porteurs de projet de favoriser le transport ferroviaire a souligné que les projets se traduiraient par le passage d'un nombre de camions sur le territoire qui reste très élevé. Les porteurs de projet ont confirmé que les quantités transportées n'étaient pas toujours suffisantes pour permettre le recours à la voie ferroviaire ; ils ont souligné que, par exemple, les productions de biocarburants seront acheminées par train de Grandpuits à Gargenville puis par pipeline vers les aéroports parisiens.

Un participant a rappelé que la création complémentaire d'une installation de méthanisation avait été présentée pour réduire l'impact environnemental, alors que son activité induirait un trafic supplémentaire de 13 000 camions ; il s'est donc demandé si le méthaniseur était surdimensionné et nécessitait de la biomasse extérieure supplémentaire.

En réponse, le représentant de TotalEnergies a précisé que l'étude d'impact prenait déjà en compte les transports par camions des flux sortants des installations pour être redirigés vers le méthaniseur. Il a aussi confirmé que les installations de méthanisation avaient besoin d'apports agricoles supplémentaires et que les quantités de déchets agricoles dans la zone étaient identifiées. Il a ajouté que plusieurs hypothèses de dimensionnement étaient envisageables pour ce méthaniseur, les études d'impact étant faites sur l'hypothèse maximisante. Il a enfin précisé que la méthanisation produit un résidu, le digestat, qui peut être valorisé en fertilisant naturel dans une utilisation locale.

L'intervenant précédent a ajouté que la presse locale avait récemment publié des informations montrant que le département de Seine-et-Marne avait déjà un grand nombre de méthaniseurs et il a, en conséquence, interrogé sur la possibilité effective, sur le territoire, de trouver des entrants et de valoriser les digestats d'une nouvelle installation comme celle envisagée.

En conclusion sur ce point, le représentant de TotalEnergies a précisé que les études sont en cours pour confirmer la disponibilité de entrants ainsi que les terres agricoles auxquelles ils sont liés. Ces études sur le dimensionnement mais aussi l'opportunité de l'opération prennent en compte le contexte environnemental sur le sujet

Des précisions ont été demandées sur les études des impacts olfactifs liés aux nouvelles unités. Le bureau d'études qui a réalisé ces études a indiqué, comme le montrent les chiffres cités précédemment, que les quantités de rejets dans l'air seraient réduites et que ces rejets n'auraient pas d'impact olfactifs ; les produits pouvant être odorants seraient traités dans des bâtiments fermés pour éviter les émanations.

En complément, les maîtres d'ouvrages apportent les indications suivantes : les stockages seront adaptés pour limiter l'évaporation des biocarburants aériens produits par BIOJET, qui ont les mêmes caractéristiques que les carburants aériens d'origine fossile ; dans l'unité PYROLYSE, le stockage se fera également avec des pressurisations d'azote limitant ainsi les nuisances olfactives.

Un autre participant a demandé des précisions sur les émanations des quatre cheminées qui existeraient dans les installations projetées. Il lui a été répondu que les rejets de ces cheminées proviennent des combustions intervenant dans les processus mis en œuvre dans les unités et que la puissance des unités de combustion serait fortement réduite par rapport à la situation dans la raffinerie : il y aurait donc une réduction importante des rejets, l'exemple le plus marquant concernant les rejets de dioxyde de soufre qui seraient divisés par 100.

Un participant s'est préoccupé des impacts durant la phase de construction des installations nouvelles et de démantèlement des installations de la raffinerie. Le représentant de TotalEnergies a indiqué que des efforts seraient faits pour les réduire, ce qui peut notamment conduire à amener sur le site des ensembles préconstruits ailleurs. L'organisation des travaux et leur échelonnement restent à définir et donneront lieu à l'information des habitants, en partenariat avec les communes concernées.

IX. L'AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION, ET RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION

IX.1 Le déroulé de la concertation continue

A l'exception des journées portes ouvertes qui ont été, pour leur deuxième édition, un succès, la concertation continue n'a pas attiré une participation très abondante du public, alors que la fermeture de la raffinerie et les perspectives de reconversion industrielle du site étaient relativement connues.

Ces perspectives sont donc vécues par les habitants du territoire plutôt comme des opportunités, même si la vigilance des associations et l'attention soutenue des élus des communes du territoire ont été confirmées, sur les aspects d'impacts du projet qui avaient été bien identifiés durant la concertation préalable.

Il faut par ailleurs noter l'action d'information et de discussion menée par TotalEnergies auprès d'un certain nombre de classes des collèges du territoire.

Un point important apparu au cours de la concertation continue est l'incertitude introduite sur le dimensionnement, voire sur l'opportunité de l'installation de méthanisation, dont l'implantation avait été annoncée au terme de la concertation préalable et qui aurait amélioré le bilan CO₂ de l'unité SMR.

IX.2 Les recommandations du garant

Dans le bilan qu'ils avaient dressé à l'issue de la concertation préalable, les garants avaient émis des recommandations, liées aux interrogations et observations émises par le public.

Certaines de ces recommandations concernaient la période d'exploitation des projets envisagés et restent pertinentes au terme de la concertation continue.

Le garant recommande aux maîtres d'ouvrage et, en premier lieu, à TotalEnergies de :

- ✓ faire vivre la Maison du projet, maintenant qu'elle est bâtie en dur ;
- ✓ poursuivre l'information du public sur les étapes de réalisation et de mise en service des installations, au travers du site internet de la plateforme de Grandpuits mais aussi d'autres moyens de communication, à commencer par ceux des collectivités locales du territoire ou de la presse locale ;
- ✓ poursuivre la pratique de sensibilisation vers les jeunes du territoire, dans le cadre du système éducatif ;
- ✓ tenir le public au courant des orientations arrêtées sur l'implantation sur le site d'installations de méthanisation, en en présentant et en discutant les implications ;
- ✓ faire partager largement, lorsque les installations seront en exploitation, les informations données à la Commission de suivi de site (CSS) sur leurs impacts environnements mais aussi les informations sur leurs impacts économiques et sociaux ;
- ✓ assurer une transparence, vis-à-vis du public, sur la provenance des matières premières utilisées, tant dans l'installation PLA que celle BIOJET ;
- ✓ maintenir le dialogue de qualité qui s'était établi, du temps de la raffinerie, avec les collectivités locales ;
- ✓ ouvrir le dialogue avec le public suffisamment en amont, pour les implantations industrielles supplémentaires qui seraient projetées sur le site.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Glossaire

Annexe 2. Les réponses des porteurs de projet aux recommandations des garants de la concertation préalable

Annexe 1. Glossaire

CNDP	Commission nationale du débat public
CSS	Commission de suivi de site
ERC	Eviter, réduire compenser
GES	Gaz à effet de serre
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
MO	Maître d'ouvrage
PLA	<i>Polylactic acid</i> (acide polylactique)
PLIF	Pipeline d'Île-de-France
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
SMR	<i>Steam methane reforming</i> (réformage du méthane la vapeur)

Annexe 2. Les réponses des porteurs de projet aux recommandations des garants de la concertation préalable

Réponses à apporter par les responsables du projet à la concertation préalable			
Demande de précisions et/ ou recommandations 12/11/2021	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 16/12/2021	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
<p><i>1. partager avec le public les éléments de l'étude d'impact et de l'étude de risque, dans des délais permettant que les observations et propositions du public sur les éléments présentés puissent être pris en compte par les porteurs de projet avant la finalisation de ces études et des demandes d'autorisation administrative en vue de leur insertion au futur dossier d'enquête ;</i></p>	<p>Les porteurs des projets partageront avec le public via l'organisation d'une réunion publique les résultats de l'étude d'impact et des études de dangers telles que déposées dans le cadre des demandes d'autorisations environnementales et conserveront ouvert le formulaire de contact afin de répondre aux questions et de recueillir réactions, avis et suggestions du public en parallèle de l'instruction des études par les services de l'Etat et en vue de l'insertion des contributions du public au futur dossier d'enquête dans le respect de la réglementation applicable en matière d'enquête publique.</p>	<p>Dès achèvement de l'étude d'impact globale et des études de dangers et avant sa finalisation en vue de l'enquête publique après échanges avec les autorités administratives, organisation réunion publique (prévision fin janvier 2022, début février 2022).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion publique - Mise en ligne des supports sur le site internet - Maintien du formulaire de questions/réponses

**Réponses à apporter par les responsables du projet
à la concertation préalable**

Demande de précisions et/ ou recommandations 12/11/2021	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 16/12/2021	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
<p>2. expliciter les modalités d'approvisionnement relatives aux différentes matières premières utilisées dans les installations du projet BIOJET ;</p> <hr/> <p>3. préciser la nature et la provenance des ressources végétales entrant dans la fabrication de l'acide lactique qui approvisionne l'unité PLA ainsi que leur processus de certification.</p>	<p>Les modalités d'approvisionnement relatives aux différentes matières premières utilisées dans les installations du projet BIOJET ainsi que la nature et la provenance des ressources végétales entrant dans la fabrication de l'acide lactique qui approvisionne l'unité PLA ainsi que leur processus de certification seront précisées dans l'étude d'impact dont les premiers résultats seront partagés avec le public (cf. point 1.) et rendue publique dans le cadre de l'enquête publique.</p>	<p>Dès achèvement de l'étude d'impact globale et avant sa finalisation en vue de l'enquête publique après échanges avec les autorités administratives, organisation réunion publique (prévision fin janvier 2022, début février 2022)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de ces éléments dans l'étude d'impact globale en cours de finalisation - Présentation au public selon modalités définies au point 1 ci-dessus

**Réponses à apporter par les responsables du projet
à la concertation préalable**

Demande de précisions et/ ou recommandations 12/11/2021	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 16/12/2021	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participantes et participants			
<p><i>1. mettre en place un dispositif unique et pérenne d'information du public, avant, pendant et après les travaux de construction et durant l'exploitation, sur l'ensemble des projets PLA, BIOJET-SMR mais aussi PYROLYSE, prévu dans le cadre de la transformation plateforme Total de Grandpuits ;</i></p>	<p>Les porteurs des projets mettront en place un dispositif unique et pérenne d'information du public tout au long de la conception des projets, de leur construction et de leur exploitation sur l'ensemble des 3 projets PYROLYSE, BIOJET-SMR et PLA.</p>	<p>Déjà en cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle session journées Portes ouvertes prévues en juin 2022 - Pérennisation de la Maison du projet - Maintien du site internet de la concertation jusqu'à mise à jour du site de Grandpuits -

**Réponses à apporter par les responsables du projet
à la concertation préalable**

Demande de précisions et/ ou recommandations 12/11/2021	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 16/12/2021	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
<p><i>2. prolonger, dans ce dispositif, le site internet de la concertation mais mobiliser aussi d'autres canaux d'information comme les bulletins municipaux ou la presse quotidienne régionale ;</i></p>	<p>Le site internet de la plateforme de Grandpuits sera mis à jour pour intégrer le site actuel de la concertation. Les informations seront également transmises aux collectivités locales notamment dans le cadre des relations régulières que TotalEnergies entretient avec elles, et qui pourront ainsi les relayer dans les bulletins. De même, les informations seront transmises à la presse dans le cadre des relations régulières que le site entretient avec la presse locale.</p>	<p>Déjà en cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien du site de la concertation jusqu'à mise à jour du site de Grandpuits - Poursuite des échanges réguliers de TotalEnergies avec les collectivités locales et avec la presse locale
<p><i>3. partager, dans ce cadre, les informations notamment sur les impacts environnementaux mais aussi économiques et sociaux des projets ;</i> Erreur ! Source du renvoi introuvable.</p>	<p>L'ensemble des informations notamment sur les impacts environnementaux, économiques et sociaux des projets seront rendu public dans le cadre de l'étude d'impact publiée lors de l'enquête publique. En amont, les porteurs de projet partageront avec le public les principaux résultats de l'étude d'impact en parallèle de l'instruction des demandes d'autorisations environnementales par les services de l'Etat.</p>	<p>Dès finalisation de l'étude d'impact (prévision décembre 2021 ou janvier 2022) + cf point 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en ligne des principaux résultats d'étude - Enquête publique

**Réponses à apporter par les responsables du projet
à la concertation préalable**

Demande de précisions et/ ou recommandations 12/11/2021	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 16/12/2021	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
<p><i>4. veiller à ce que l'Etat mette en place une commission de suivi de site (CSS) renouvelée et cohérente avec le dispositif de plateforme industrielle</i></p>	<p>Le site de Grandpuits dispose d'ores et déjà d'une CSS qui est commune avec le site industriel voisin de Boréalis. Une présentation des projets a déjà été effectuée lors de la réunion de la CSS de novembre 2020. L'inscription du site de Grandpuits dans le cadre réglementaire Plateforme industriel entraînera nécessairement un renouvellement de la Commission de Suivi de Site pour tenir compte de l'arrivée de nouveaux exploitants.</p>	<p>Déjà en cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation actualisée de l'avancement du projet de transformation du site de Grandpuits lors des futures CSS (prochaine réunion prévue le 13 janvier 2022). - Echanges déjà engagés avec les services de l'Etat pour adapter cette CSS au nouveau cadre Plateforme : à noter que l'évolution effective de la CSS interviendra après la délivrance des futures autorisations d'exploiter pour les différents projets

**Réponses à apporter par les responsables du projet
à la concertation préalable**

Demande de précisions et/ ou recommandations 12/11/2021	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 16/12/2021	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
<i>5. conserver de la part des maîtres d'ouvrage le même niveau d'information et d'échange avec les collectivités locales et les élus concernant les futures unités, que celui qui existait dans le cadre de la raffinerie ;</i>	TotalEnergies poursuivra ses échanges avec les collectivités locales et entretiendra le lien étroit mis en place dans le cadre des activités de la Raffinerie, en coordination avec les porteurs des projets.	Déjà en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions régulières avec les conseils municipaux des communes voisines : au moins 2 fois par an - Contacts téléphoniques et réunions ad hoc en fonction de l'actualité du site de Grandpuits
<i>6. prévoir un dialogue avec le public suffisamment en amont sur de nouvelles implantations industrielles supplémentaires qui pourraient se faire jour sur le site en raison de la capacité foncière résiduelle disponible après réalisation des projets, objets des deux concertations ;</i>	En lien avec les élus du territoire, TotalEnergies Raffinage France veillera à ce que l'échange avec le public se poursuive en tant que de besoin sur de nouvelles implantations industrielles sur les surfaces libérées sur le site de Grandpuits	A définir selon confirmation et calendrier de potentielles nouvelles unités. Pas avant fin 2022 - début 2023.	A ce stade : échanges réguliers avec les collectivités locales et les parties prenantes du territoire sur les éventuelles opportunités

**Réponses à apporter par les responsables du projet
à la concertation préalable**

Demande de précisions et/ ou recommandations 12/11/2021	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 16/12/2021	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
<p><i>7. pérenniser la Maison du projet, en en faisant un lieu de présentation pédagogique et d'échanges sur les nouvelles activités industrielles et les nouveaux métiers développés sur la plateforme de Grandpuits, qui contribuent à la transition écologique ; y accorder une place et une attention particulière aux jeunes publics, notamment le public scolaire (y compris lycéen).</i></p>	<p>La Maison du projet restera en place tout au long de la vie des projets. Elle a vocation à devenir un lieu d'information permanent, de présentation pédagogique et d'échanges sur tous les sujets en lien avec les activités du site. En particulier, les jeunes publics font l'objet d'une attention spécifique, dans le cadre de la Maison du projet et au-delà via des actions mises en œuvre dans les établissements scolaires.</p>	<p>Déjà en cours</p>	<p>Maison du projet définitive inaugurée en novembre 2021</p> <p>Définition en cours d'un programme de rencontres et d'échanges avec les établissements scolaires en coordination avec les collectivités locales.</p> <p>D'ores et déjà :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fin novembre 2022 : Participation à la semaine de l'industrie avec accueil de 70 collégiens et lycéens, et accueil de 5 étudiants de l'IESEG - Juin 2022 : nouvelle session de journées portes ouvertes

